

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 05 Mars 2019, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, IZOULET Catherine, FAURE Cédric, BONHOURE Jean-Louis, LAFON Monique, DELCAUSSE Pascal.

Absents excusés: GAUZINS Joël pouvoir à VIPREY Bernard, VERDIER Pierrette pouvoir à CAUMEL Claude, BOUNIOL Lucie pouvoir à SALAT Patricia, PICARD Rachel pouvoir à LABOUYGUES Patrick, LAVIGNE Richard pouvoir à FEVRIER Eric, CHERPEAU Aline pouvoir à BONHOURE Jean-Louis.

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JANVIER 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER, ZONE HUMIDE ET JARDINS PARTAGES

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 5 novembre 2018 pour le marché de travaux d'aménagement de l'éco-quartier, zone humide et jardins partagés, situés aux Clauzels.
- Le cabinet d'architecture ESTIVAL a analysé l'unique offre reçue, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), et conclue que l'offre est conforme et économiquement avantageuse, proche de l'estimation.
- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 18 février 2019 et propose de retenir cette entreprise :
 - Pour le lot unique : BOIS ET PAYSAGES, l'offre de base d'un montant de 81 284.50 € HT sans l'option n°1 « Belvédère » d'un montant de 24 762€ HT.
- Propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir l'entreprise, Bois et Paysages dont la proposition est identifiée comme étant cohérente.
- Demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Indique que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'exercice 2019

Mr BEDOUSSAC demande si les jardins partagés font partie de cet appel d'offres.

Monsieur le Maire répond par la positive et précise qu'elle concerne en grande partie la création d'une passerelle en bois avec un garde-corps, l'aménagement paysager mais ne comprend pas les abris de jardins. Il rappelle que la Commune a obtenu une aide à hauteur de 80% sur une partie de ces travaux.

Mr LABOUYGUES ajoute que le belvédère pourra être réalisé plus tard.

Mr BEDOUSSAC demande si on perd une partie de la subvention en ne réalisant pas le belvédère.

Monsieur le Maire répond par la négative, car la subvention porte uniquement sur l'aménagement de la zone humide.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Suit l'avis de la Commission d'Appel d'offres et retiens l'offre de base d'un montant de 81 284,50€ HT de l'entreprise Bois et Paysages.
- Autorise la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget communal 2018 :
 - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 696 963,33 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 1 017 069,12 €
Soit un déficit de 320 105,79 €
 - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 1 881 192,08 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 1 216 454,18 €
Soit un excédent de 664 737,90 €
 - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 2 578 155,41 €
 - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 2 233 523,30 €
Soit un excédent global de 344 632,11 €

Il est rappelé :

- ✓ l'excédent de fonctionnement 2017 de 858 146,53 € dont 786 983,40 € affectés à l'investissement,
- ✓ l'excédent d'investissement 2017 de 162 361,60 €

qui permettent de dégager un résultat excédentaire de **629 239,21 €** en investissement, et un résultat excédentaire de **735 901,03 €** en fonctionnement.

Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de 1 365 140,24 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - ✓ **D'ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
 - ✓ De **VOTER le Compte Administratif** de la commune exercice 2018.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif de la commune exercice 2018.

M. le Maire procède au vote,

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : BUDGET COMMUNE : ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2018 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire,

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
 - ✓ **D'ADOPTER l'état des restes à réaliser** tel qu'il figure dans les tableaux annexés
 - ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
 - ✓ **PRECISE** que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2019.

RESTES A REALISER 2018		
BUDGET COMMUNAL (à reporter au BP 2019)		
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
Chapitre 016		1 190
165	Dépôts et cautionnement	1 190
Chapitre 204		73 000
2041582	Fonds de concours électrification	73 000
Chapitre 21		219 346
2111	Terrains nus	7 076
2112	Terrains de voirie	2 390
2113	Terrains aménagés autres que voirie	44 483
2128	Autres agencements et aménagt terrain	1 413
21318	Bâtiments publics	48 832
2132	Immeubles de rapport	15 056
2152	Installations de voirie	12 000
21538	Autres réseaux	33 870
21571	Matériel roulant	4 963
2158	Autres matériels et outillage	6 574
2161	Œuvres et objets d'art	10 000
2183	Matériel de bureau et informatique	3 300
2184	Mobilier	3 800
2188	Autres	25 589
Opération 12		63 931
23131-12	Travaux Ancienne Gendarmerie	63 931
Opération 19		240 000
2313-19	Aménagement les Clauzels	240 000
Opération 34		4 400
2315-34	Tribune du stade	4 400
Opération 35		30 593
2184-35	Mobilier Construction école	10 000
2313-35	Construction école	20 593
Opération 36		48 400
2318-36	Accessibilité	48 400
Opération 37		13 700
2315-37	PAVEP	13 700
Opération 40		202 952
23152-40	Voirie	202 952
Opération 41		4 269
2313-41	Aménagement accès SP+WC	4 269
Opération 43		150 000
2031-43	Frais d'études - Achat maisons Broch/Bouniol	30 000
2138-43	Achat maisons Broch/Bouniol	120 000
Opération 44		6 236
2152-44	Signalétique voirie	6 236
Opération 45		14 900
2315-45	Travaux d'électrification villages	14 900
Opération 46		136 516
2315-46	Travaux voirie Communauté de Communes	136 516
Opération 48		690 464
2184-48	Mobilier- Rénovation mairie	5 000
2313-48	Rénovation mairie	685 464
	totaux	1 899 897

RESTES A REALISER 2018		
BUDGET COMMUNAL		
<i>(à reporter au BP 2019)</i>		
ARTICLE	RECETTES	MONTANT
Chapitre 13		10 097
1311	Adour Garonne "zéro pesticide"	10 097
Opération 19		48 000
1311-19	Adour Garonne "initiative pour la biodiversité"	48 000
Opération 35		606 308
1341-35	DETR - Ecole	556 308
1388-35	Réserve ministérielle - Ecole	50 000
Opération 46		28 951
1341-46	DETR - Aménagement/sécurisation piétonnière	28 951
Opération 47		53 565
1322-47	FEDER- Ecole numérique	41 000
1341-47	DETR - Ecole numérique	12 565
Opération 48		186 718
1341-48	DETR - Rénovation mairie	186 718
	totaux	933 639

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
- ✓ PRECISE que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2019.

OBJET : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2018

Monsieur le Maire,

- ✓ Rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du compte administratif 2018, il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 735 901,03 €
- ✓ **PROPOSE** d'affecter la somme de 637 018,79 € à la réalisation d'investissement.
- ✓ **PROPOSE** de reconduire la somme de 98 882,24 € en excédent de fonctionnement
- ✓ PRECISE que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2019

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Affecte la somme de 637 018,79 € à la réalisation d'investissement.
- ✓ Reconduit la somme de 98 882,24 € en excédent de fonctionnement
- ✓ PRECISE que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget eau et assainissement 2018 :
 - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 453 740,85 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 893 290,59 €
Soit un déficit de 439 549,74 €
 - ✓ Le montant des recettes de la section exploitation s'élève à 354 270,67 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section exploitation s'élève à 310 891,38 €
Soit un excédent de 43 379,29 €
 - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 808 011,52 €
 - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 1 204 181,97 €
Soit un déficit global de 396 170,45 €

Il est rappelé :

- ✓ l'excédent d'exploitation 2017 de 142 321,41 €, dont 106 382,44 € affectés à l'investissement et l'excédent d'investissement 2017 de 1 382 308,56 €

permettent de dégager un résultat excédentaire de **1 049 141,26 €** en investissement, un résultat excédentaire de **79 318,26 €** en fonctionnement.

Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de 1 128 459,52 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - ✓ **D'ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
 - ✓ De **VOTER le Compte Administratif** du budget eau et assainissement exercice 2018

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget eau et assainissement exercice 2018.

M. le Maire procède au vote,

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2018 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire,

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
 - ✓ **D'ADOPTER l'état des restes à réaliser** tel qu'il figure dans les tableaux annexés
 - ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
 - ✓ **PRECISE** que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2019.

RESTES A REALISER 2018		
BUDGET EAU ASSAINISSEMENT		
<i>(à reporter au BP 2019)</i>		
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
Chapitre 21		43 825
21531	Réseaux d'adduction eau potable	4 539
21532	réseaux d'assainissement	33 474
2154	Matériel industriel	4 672
2183	Matériel de bureau et informatique	1 140
Opération 30	Travaux lagunes et réseaux	240 000
2315-30	Installation mat et outillage - Lagunes et réseaux	240 000
Opération 33	Mise en conformité des bâtiments communaux	21 386
2315-33	Travaux de mise en conformité	21 386
Opération 34	Télésurveillance Station Eau Potable	43 800
2315-34	Travaux de télésurveillance	43 800
Opération 35	Réhabilitation et réaménagement de l'usine de production	584 239
2315-35	Travaux	584 239
Opération 36	Ressource en eau	150 597
2031-36	Etudes	150 597
Opération 37	Renouvellement des conduites principales	605 990
2031-37	Etudes	34 742.00
2315-37	Travaux	571 248.00
	totaux	1 689 837

RESTES A REALISER 2018		
BUDGET EAU ASSAINISSEMENT		
<i>(à reporter au BP 2019)</i>		
ARTICLE	RECETTES	MONTANT
Opération 30	Travaux lagunes et réseaux	111 468
13111	AE- Lagunes et réseaux	0
1313	CD -Lagunes et réseaux	89 091
13118	DSIPL -Mise en conformité réseaux assainissement	22 377
13118	DETR -Lagunes et réseaux	0
Opération 34	Lutte contre fuites réseau AEP	7 300
1313-34	CD - Lutte contre fuites AEP (télésurveillance)	7 300
Opération 33	Mise en conformité des bâtiments communaux	1 789
13111-33	AE - Mise en conformité	1 789
Opération 35	Réhabilitation station de traitement d'eau potable	70 000
1313-35	CD - Etudes diag systèmes AEP	70 000
Opération 37	Renouvellement des conduites principales	605 990
13111-37	AE - Renouvellement des conduites principales	369 890
1678-37	Avance remboursable AE	236 100
	totaux	796 547

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
- ✓ PRECISE que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2019.

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2018

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du compte administratif 2018, il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 79 318,26 €.
- ✓ **PROPOSE** d'affecter la somme de 50 000 € à la réalisation d'investissement.
- ✓ **PROPOSE** de reconduire la somme de 29 318,26 € en excédent de fonctionnement
- ✓ **PRECISE** que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Affecte la somme de 50 000 € à la réalisation d'investissement.
- ✓ Reconduit la somme de 29 318,26 € en excédent de fonctionnement
- ✓ **PRECISE** que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » : COMPTE DE GESTION 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement 2018 :
 - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 115 760,09 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 63 229,17 €
Soit un excédent de 52 530,92 €
 - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 95 381,24 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 115 796,24 €
Soit un déficit de 20 415,00 €
 - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 211 141,33 €
 - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 179 025,41 €
Soit un **excédent** global de 32 115,92 €

Il est rappelé :

- ✓ Le résultat de fonctionnement 2017 est de 20 415 €
- ✓ Le déficit d'investissement 2017 de 115 760,09 €

qui permettent de dégager un résultat déficitaire de **63 229,17 €** en investissement, et un résultat nul en fonctionnement.

Soit un déficit global des deux sections de 63 229,17 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - ✓ **D'ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
 - ✓ De **VOTER le Compte Administratif** du lotissement "Les Placettes" exercice 2018.

Plus personne ne désirant prendre la parole, Le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ **VOTE** le Compte Administratif du budget lotissement « Les placettes » exercice 2018.

M. le Maire procède au vote,

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOPTE** le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » : COMPTE DE GESTION 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement 2018 :
 - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 147 156,86 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 216 311,44 €
Soit un déficit de 69 154,58 €
 - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 216 743,33 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 165 140,69 €
Soit un excédent de 51 602,64 €
 - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 363 900,19 €
 - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 381 452,13 €
Soit un **déficit** global de 17 551,94 €

Il est rappelé :

- ✓ Le déficit de fonctionnement 2017 est de 51 602,61 €
- ✓ Le déficit d'investissement 2017 de 147 156,86 €

qui permettent de dégager un résultat déficitaire de **216 311,44 €** en investissement, et un résultat excédentaire de 0,03 € en fonctionnement.

Soit un déficit global des deux sections de : 216 311,41 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - ✓ **D'ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
 - ✓ De **VOTER le Compte Administratif** du lotissement «Les Vergnes » exercice 2018.

Plus personne ne désirant prendre la parole, Le maire étant sorti,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget lotissement « Les Vergnes » exercice 2018.

M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

OBJET : AMENDES DE POLICE 2019

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement et de sécurisation piétonnière de la route Impériale, voie communale, située dans l'agglomération.
- Indique qu'il est nécessaire de créer un cheminement piéton, de réaliser un aménagement des carrefours ainsi que du stationnement pour sécuriser l'accès au bourg.
- Le montant prévisionnel du coût de cet aménagement est estimé à 50 000€ HT soit 60 000€ TTC, dont les travaux devraient débuter fin 2019.
- Précise que la commune peut bénéficier d'une subvention « amendes de police » pour les travaux relatifs à la sécurité routière.
- Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du produit des amendes de police 2019 pour l'aménagement et la sécurisation piétonnière de cette voie communale qui relie la RD 20 dont le montant estimatif des travaux s'élève à 50 000€ HT, soit 60 000€ TTC.
- Demande aux membres du Conseil Municipal :
 - ✓ De solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police 2019
- Demande l'autorisation de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019

Monsieur le Maire ajoute que le montant total des travaux sera supérieur au montant estimé qui correspond aux aménagements (trottoirs, parking...) dont le montant maximum subventionné est de 30 000 € HT.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Sollicite une subvention au titre du produit des amendes de police 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- Demande l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice 2019.

OBJET : APPEL A PROJETS FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : PROJET DE STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal l'Appel à projets Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 destiné à soutenir des projets d'équipements des communes rurales Cantaliennes de moins de 3000 habitants, notamment en matière de voirie, bâtiments, espaces publics, eau et d'assainissement.
- Le taux de subvention du Conseil Départemental ne peut dépasser 30% du coût HT de l'opération.

- Rappelle que la station de traitement d'eau potable de Lascombes, mise en service en 2005, ne permet plus de produire une eau dans des conditions satisfaisantes d'exploitation. D'un point de vue qualitatif et quantitatif, la production est « réservée » et ne donne plus satisfaction. Il est primordial de réhabiliter notre production d'eau potable en régie et de se doter d'un outil de production capable de produire une eau de qualité conforme à la réglementation et aux attentes gustatives des abonnés du service d'eau potable.
- Rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le Conseil Départemental a accordé une aide au titre du FEC 2014 et a retenu un montant des dépenses de 466 667€ HT à hauteur de 15% soit 70 000€ d'aide financière au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2016-2018.
- Propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière à hauteur de 20% au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2019 – 2021 suivant le plan de financement ci-dessous

		Plan de financement					
		Agence de l'eau Adour Garonne 50%	FEC 2014 20 % 1 ^{ère} tranche Dépenses éligibles : 65 826€	Fonds Cantal Solidaire 2016-2018 15% Dépenses éligibles 466 667 €	Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} tranche 20% Dépenses éligibles 884 912 €	DETR 40% Dépenses éligibles 1 565 195€	Fonds propres
Coût de l'opération	Dépenses (coût HT)						
Station de traitement : génie civil, ouvrages divers, filière Eau, filtration, réactifs, CAG, ultrafiltration, Maîtrise d'œuvre et missions connexes...	1 417 405 €						
Station de traitement : filière Boues	147 790 €						
Total opération y compris maîtrise d'œuvre, imprévus et divers	1 565 195 €						
		sollicitée			sollicitée	sollicitée	
			13 165 €	70 000 €	58 994 € 58 994 € 58 994 €	626 078 €	600 037 €
		78 933 €					
		78 933 €	13 165 €	70 000 €	176 982 €	626 078 €	600 037 €

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental cette aide financière maximale au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2019 – 2021 pour le projet de réhabilitation de la station de traitement d'eau potable en trois tranches pour les années 2019 à 2021.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- Rappelle les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016 traduisant la volonté de l'Etat de soutenir l'investissement local. Ce fonds est reconduit en 2019.

- Indique qu'il est nécessaire de faire des travaux pour mise aux normes d'accessibilité et rénovation thermique de la mairie et ce projet d'investissement est éligible à la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes.
- Rappelle la délibération n° 2018/298 du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2018 sollicitant une subvention au titre du Soutien à l'Investissement Local pour ce projet de rénovation et d'accessibilité de la mairie, subvention non accordée en 2018.
- Propose de solliciter à nouveau ce fonds pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité, rénovation de la Mairie, travaux faisant partie des types d'opérations éligibles.
- Demande l'autorisation d'adopter l'opération citée ci-dessus avec le plan de financement décrit comme suit :

Travaux d'accessibilité et de rénovation de la mairie	
Coût du programme, sans options	879 276 €
SIL 30 % sollicitée	263 783 €
DETR 25 % attribuée (746 872 € dépenses éligibles)	186 718 €
Fonds Cantal Innovation, 25% Base d'une dépense plafonnée à 200 000 € HT attribuée	50 000 €
Autofinancement	378 775 €

Mr BONHOURE ajoute qu'il semble plus intéressant de demander le rafraîchissement des façades plus tard.

Monsieur le Maire acquiesce.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Sollicite à nouveau le fonds de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité, rénovation de la Mairie, travaux faisant partie des types d'opérations éligibles.
- Donne l'autorisation d'adopter l'opération citée ci-dessus avec le plan de financement décrit comme ci-dessus.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA REHABILITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire,

- Rappelle que la station de traitement d'eau potable de Lascombes, mise en service en 2005, ne permet plus de produire une eau dans des conditions satisfaisantes d'exploitation. D'un point de vue qualitatif et quantitatif, la production est « réservée » et ne donne plus satisfaction. Il est indispensable de réhabiliter notre production d'eau potable en régie, qui est à bout de souffle, et de se doter d'un outil de production capable de produire une eau de qualité conforme à la réglementation et aux attentes gustatives des abonnés du service d'eau potable.
- Rappelle que le projet de réhabilitation de la station d'eau potable intègre les besoins en eau de la Commune d'Omps, en vue d'une alimentation permanente avec cette dernière ainsi que les besoins croissants des communes voisines telles que Vitrac et Boisset.
- Rappelle la délibération n°2019/361 du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2019 sollicitant une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 auprès de Mme Le Préfet, pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de réaménagement de la station de traitement d'eau potable.
- Demande l'autorisation de solliciter auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne une aide à hauteur de 50% pour la réhabilitation de la station de traitement d'eau potable sur la partie Filière boues et les missions de Maîtrise d'œuvre et connexes, selon le plan de financement décrit comme suit :

	Dépenses (coût HT)	Plan de financement					
		Agence de l'eau Adour Garonne 50% Dépenses éligibles 157 865€ dont 10 074€ de Maîtrise d'œuvre et missions connexes sollicitée	FEC 2014 20% 1 ^{ère} tranche Dépenses éligibles : 65 826€	Fonds Cantal Solidaire 2016-2018 15% Dépenses éligibles 466 667 €	Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} tranche 20% Dépenses éligibles 884 912 €	DETR 40% Dépenses éligibles 1 565 195€	Fonds propres
Station de traitement : génie civil, ouvrages divers, filière Eau, filtration, réactifs, CAG, ultrafiltration, Maîtrise d'œuvre et missions connexes...	1 322 625 €		13 165 €	70 000 €	58 994 € 58 994 € 58 994 €	626 078 €	600 037 €
Maîtrise d'œuvre et missions connexes	94 780 €	5 038 €					
Station de traitement : filière Boues	147 790 €	73 895 €					
Total opération y compris maîtrise d'œuvre, imprévus et divers	1 565 195 €	78 933 €	13 165 €	70 000 €	176 982 €	626 078 €	600 037 €

- Demande l'autorisation de signer tout document nécessaire à la bonne marche de ce dossier et aux demandes de subvention.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Autorise la sollicitation auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne une aide à hauteur de 50% pour la réhabilitation de la station de traitement d'eau potable sur la partie Filière boues et les missions de Maîtrise d'œuvre et connexes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de tout document nécessaire à la bonne marche de ce dossier et aux demandes de subvention.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal le diagnostic de l'ensemble des branchements réalisé par le bureau d'études ACDEAU en fin d'année 2014. Il s'est avéré que sur 348 contrôles 90 sont non conformes.
- Informe que les habitants volontaires et dont leur branchement est non conforme, peuvent signer une convention avec la commune afin de pouvoir bénéficier d'une aide de 50 % de l'agence de l'eau Adour-Garonne.
- Rappelle la délibération n°2017/243 sollicitant une demande de subvention pour la mise en conformité des branchements des particuliers en 2017.
- Demande l'autorisation de solliciter auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne une aide pour la mise en conformité des branchements des particuliers pour l'année 2019.
- Demande l'autorisation de signer la convention avec l'Agence de l'eau
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle que le taux de l'aide en 2016 et 2017 était de 60% et nous devons déposer des demandes groupées.

Pour l'instant nous avons la demande d'un particulier et les travaux qui sont à la charge de la commune. Il faut donc que les personnes concernées par des travaux de mise en conformité prennent contact rapidement avec le Secrétariat.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Autorise la sollicitation auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne une aide pour la mise en conformité des branchements des particuliers pour l'année 2019.
- Autorise la signature de la convention avec l'Agence de l'eau.

OBJET : ACCEPTATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS POUR ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE A LA SALVETAT ET CAZOLAT

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
Le montant total de l'opération s'élève à 10 026,04 € HT.
- Rappelle qu'en application de la délibération du comité syndical, en date du 24 mars 2016, avec effet au 1^{er} novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 60% du montant H.T. de l'opération, soit :
 - 1 versement de 3 007,81 € HT à la commande des travaux
 - 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande de l'autoriser à verser le fonds de concours
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise à verser le fonds de concours

OBJET : ACCEPTATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS POUR EP SUITE RENFORCEMENT BT sec à LA SALVETAT ET CAZOLAT

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
Le montant total de l'opération s'élève à 16 902,84 € HT et comprend la pose de 4 poteaux d'éclairage à Cazolat et 4 poteaux à La Salvetat.

- Rappelle qu'en application de la délibération du comité syndical, en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant H.T. de l'opération, soit :
 - 1 versement de 4 225,71 € HT à la commande des travaux
 - 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande de l'autoriser à verser le fonds de concours
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise à verser le fonds de concours

OBJET : ACCEPTATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS POUR ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RUE DES PLACETTES

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
Le montant total de l'opération s'élève à 5 212,90 € HT.
- Rappelle qu'en application de la délibération du comité syndical, en date du 24 mars 2016, avec effet au 1^{er} novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 60% du montant H.T. de l'opération, soit :
 - 1 versement de 3 127,74 € HT au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande de l'autoriser à verser le fonds de concours
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise à verser le fonds de concours

OBJET : ACCEPTATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS POUR ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RD 20

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
Le montant total de l'opération s'élève à 5 284,20 € HT, qui fait suite aux travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux situés à la Croix blanche, validés par le Conseil Municipal en janvier 2019.
- Rappelle qu'en application de la délibération du comité syndical, en date du 24 mars 2016, avec effet au 1^{er} novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 60% du montant H.T. de l'opération, soit :
 - 1 versement de 3 170,52 € HT au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande de l'autoriser à verser le fonds de concours
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise à verser le fonds de concours

Questions diverses :

1- Aménagement du carrefour de la Croix de Pierre :

Monsieur le Maire informe que les gendarmes ont validé l'aménagement de ce carrefour.

Mr DELCAUSSE maintient qu'en cas d'accident, l'automobiliste qui descend la rue Arsène Lacarrière Latour sera tenu pour responsable en cas de collision même s'il a marqué le STOP.

Mr BEDOUSSAC propose d'installer un miroir.

Mme GAILLAC ajoute que l'ancienne signalisation était mieux et moins dangereuse.

Monsieur le Maire rappelle que cet aménagement a été choisi dans le but de faire ralentir la vitesse.

2- Fréquentation de la piscine :

Monsieur le Maire transmet le tableau de fréquentation de la piscine depuis 2013 :

		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Prix	Nbre entrée	Recette	Nbre entrée	Recette	Nbre entrée	Recette	Nbre entrée	Recette	Nbre entrée	Recette	Nbre entrée	Recette
Adultes	2.3	1898	4 365.40 €	1144	2 631.20 €	1813	4 169.90 €	1599	3 677.70 €	1097	3 415.50 €	2078	4468.9
Enfants	1.3	2061	2 679.30 €	1471	1 912.30 €	2011	2 614.30 €	2048	2 624.40 €	1731	2 250.30 €	2101	2 681.30 €
Visiteurs	1.3	111	144.30 €	88	114.40 €	108	140.40 €	92	119.60 €	59	65 €	78	101.46
Cartes enfants 10 entrées	10 €	1810	1 810.00 €	1250	1 250.00 €	1290	1 290.00 €	1450	1 420.00 €	1180	1 190.00 €	1410	1 410.00 €
Cartes adultes 10 entrées	20 €	800	1 600.00 €	420	840.00 €	610	1 220.00 €	630	1 260.00 €	680	1 320.00 €	710	1 400.00 €
Groupes	1 €	28	36.40 €	44	57.20 €	93	120.90 €	108	140.40 €	50	65.00 €	94	1 222.00 €
		6708	10 635.40 €	4417	6 805.10 €	5925	9 555.50 €	5927	9 242.10 €	4797	8 305.80 €	6471	11 283.66 €
Entrées Gratuites : - 5 ans, camping, scolaires, pompiers												916	

3- Tribunes-vestiaires :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie des travaux a été faite mais qu'il va falloir surtout changer la poutre qui soutient le toit.

Mr BONHOURE répond que l'on va devoir encore attendre un an.

Monsieur le Maire indique que le bâtiment est sécurisé avec cette première partie réalisée. Et ajoute que si les plans avaient été respectés à l'époque, on n'en serait pas là. La structure était prévue en métal et non en bois. Les tirants en bois, qui ont été changés cet hiver, devaient être en métal. Et ce qui a fait pourrir le bois c'est la jonction entre les deux types de bois.

4- Aménagement de la rue des Placettes :

Mr DELCAUSSE demande quand sera réalisée la chaussée de la rue des Placettes.

Monsieur le Maire répond : au printemps quand il fera beau.

Fin de la séance 23h00